

DÉLIBÉRATION N°20230627 03

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 21 juin 2023.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

M. Cyril LONGUEPEE, Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT – Adjoints au Maire

Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, Mme Aliya JAVER, Mme Rahma M'TIR, Mme Sandrine MUTRELLE, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, Mme Leila ZENATI – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

Mme Florence COCART donne pouvoir à Mme Yasemin DONMEZ

M. Brahim BEN MAIMOUN donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS

M. Nicolas GROS DAILLON donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

Mme Catherine JUAN donne pouvoir à Mme Eve MOUTTOU

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY

M. Samir MOUSTAATIF donne pouvoir à M. Didier FISCHER

Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Cyril LONGUEPEE

M. Jamel TAMOUM donne pouvoir à Mme Christine RENAUT

M. Stéphane THILLAY donne pouvoir à M. Salah KRIMAT

Mme Anne-Marie TIBERKANE donne pouvoir à Mme Rahma M'TIR

Mme Yasemin DONMEZ est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°03 : DEMANDE DE FINANCEMENT DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME VOIRIES ET RESEAUX DIVERS 2020-2022 POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT DES JARDINS FAMILIAUX PRES DES RIGOLES ROYALES

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article 2121-29 ;

Vu la délibération 2020-CD-2-6090.1 du Conseil Départemental des Yvelines du 26 juin 2020 adoptant le : PROGRAMME 2020-2022 D'AIDE AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES EN MATIÈRE DE VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS (VRD) ;

Vu les pièces du dossier demandées au titre du programme 2020-2022 d'aide aux communes en matière de voiries et réseaux divers ;

Considérant la nécessité de faire évoluer l'espace public via la réalisation de nouveaux aménagements ou la création de nouveaux équipements ;

Considérant la nécessité de mobiliser tous les financements pour la sécurisation des piétons le long des jardins familiaux près des Rigoles Royales ;

Considérant que la Commune a produit à l'appui de sa demande, des projets incluant un calendrier prévisionnel, des plans ajustés afin de financer le programme 2020-2022, conformément au règlement régissant le programme 2020-2022 ;

Considérant qu'une aide peut être sollicitée auprès du Conseil départemental des Yvelines, à hauteur de 40,70% du montant HT des opérations, plafonné à 231 960,73€ ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme Eve MOUTTOU, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

ARTICLE 1 – ARRÊTE le plan de financement ci-dessous comme l'échéancier de réalisation figurant au document annexé à la présente délibération en ce qui concerne l'agrandissement de l'aire de stationnement des jardins familiaux près des Rigoles Royales, pour répondre aux besoins des utilisateurs tout en sécurisant ces derniers.

BUDGET PRÉVISIONNEL

INTITULE	Chapitre	MONTANT HT en €	Recettes	En €
Travaux	21	10 619,00	Département des Yvelines	6 667,00
Aménagement Paysager	21	2 879,00	Reste à charge pour la commune	9 714,00
Aménagement paysager	21	2 883,00		
TOTAL HT		16 381,00		16 381,00
TOTAL TTC		19 657,20		

ARTICLE 2 – SOLLICITE du Conseil Départemental des Yvelines une subvention de 6 667,00 euros au titre du programme « 2020-2022 D'AIDE AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES EN MATIÈRE DE VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS (VRD) ».

ARTICLE 3 – AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette contractualisation.

ARTICLE 4 – AUTORISE M. le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches auprès de tout autre financeur pour ces mêmes opérations en complément des financements départementaux

ARTICLE 5 – PRÉCISE que les dépenses comme les recettes au titre du programme seront inscrites au Budget Principal 2023 et suivants.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Didier FISCHER

Vice-président de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.



AGRANDISSEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT DES JARDINS FAMILIAUX PRES DES RIGOLES ROYALES

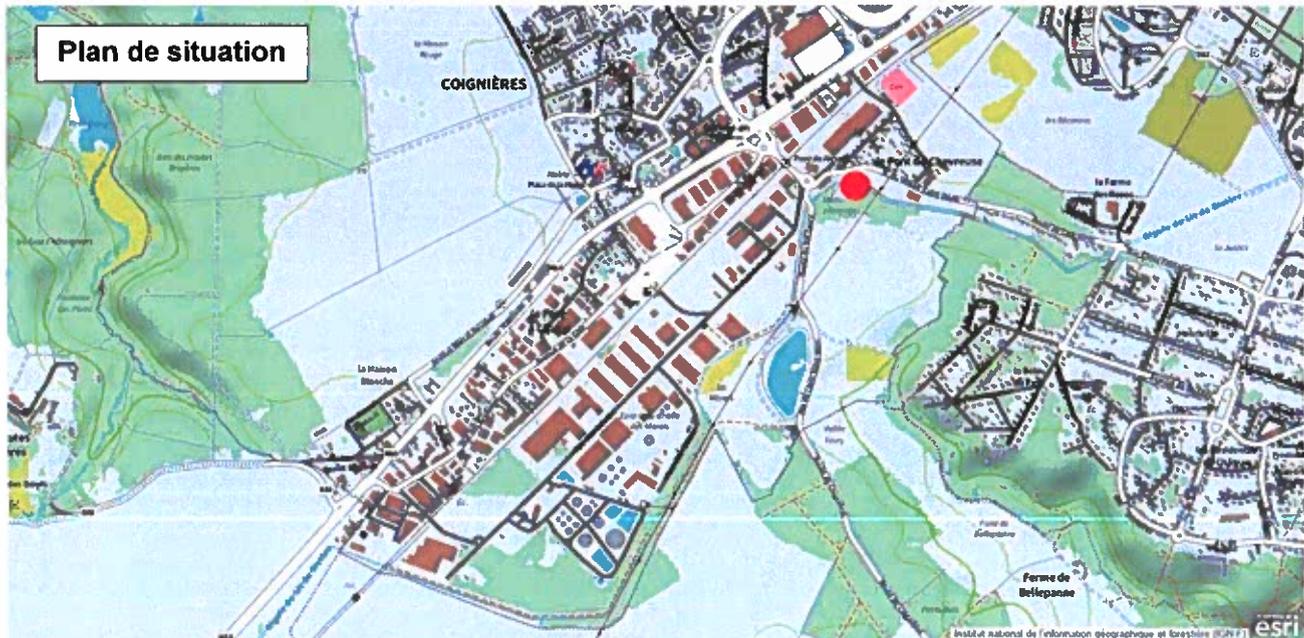


CONTACTS : Fariza KECIR fariza.kecir@coignieres.fr
Laurent LANYI laurent.lanyi@coignieres.fr
Arnaud Ksiazuk arnaud.ksiazuk@coignieres.fr

PRESENTATION GENERALE

La Commune de Coignières possède 2 sites qui sont mis à la disposition des administrés afin d'exercer des activités de jardinage. Aussi appelés « jardins familiaux », ils permettent aux familles qui n'ont pas de jardin, de pouvoir produire leurs propres fruits et légumes dans un esprit de convivialité et de partages des connaissances techniques entre les jardiniers amateurs.

L'un de ces sites se situe le long des rigoles royales où les jardiniers peuvent y accéder depuis la rue du Mesnil Saint-Denis. L'accès aux jardins étant interdit aux véhicules, une aire de stationnement à proximité est mise à disposition par la Commune aux jardiniers.



L'espace privé de la Commune étant restreint sur cette aire, elle n'est pas suffisamment dimensionnée pour accueillir plusieurs jardiniers simultanément.

En outre, l'étroitesse de la rue du Mesnil Saint-Denis ainsi que son trafic quotidien ne permettent pas d'envisager la création de places de stationnement de manière sécurisée sur cette voie.

Etude et travaux

Les travaux envisagés pour l'agrandissement de l'aire d'accueil, qui est nécessaire aujourd'hui pour répondre aux besoins des utilisateurs des jardins tout en sécurisant leur parcours, prévoient le décapage de la terre végétale pour réaliser la mise en place d'une structure permettant le stationnement des véhicules. L'ensemble de l'aire de stationnement sera ensuite recouvert d'un revêtement bicouches de gravillonnage et les places de stationnement seront délimitées par des bordures mises au même niveau que le sol fini.

Le projet prévoit également l'aménagement de massifs végétalisés sur le pourtour de l'aire de stationnement. Cet espace de stationnement sera réalisé dans l'intérêt de nos jardiniers, pour faciliter leur stationnement et garantir leur sécurité en raison des flux de véhicules passants.

Planning des travaux

Les travaux devraient débuter en décembre 2023 pour une durée de 4 mois.

Budget prévisionnel

INTITULE	Chapitre	MONTANT HT	Recettes	
Travaux	21	10 619,00	Département des Yvelines	6 667,00
Aménagement Paysager	21	2 879,00	Reste à charge pour la commune	9 714,00
Aménagement paysager	21	2 883,00		
TOTAL HT		16 381,00		16 381,00
TOTAL TTC		19 657,20		

Aire de stationnement existante et situation cadastrale :



Aire de stationnement projetée :

